



Direction de la Jeunesse et des Sports
Mission Innovation, Sécurité et Usagers

2019 DJS 110 Bain-douche Charenton (12^e) - Convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de créneaux autonomes pour un public féminin en situation de grande précarité avec le Samu Social de Paris.

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris dispose d'un réseau de 17 bains-douches municipaux qui accueillent gratuitement et sans condition ni distinction d'aucune sorte les personnes qui s'y présentent.

Au cours des dernières années, la fréquentation de ces équipements à vocation très sociale a nettement évolué, tant pour ce qui concerne le nombre de douches annuelles qui avoisine aujourd'hui le million que le profil des personnes qui fréquentent les bains-douches, de plus en plus précaires et en situation de grande exclusion.

En effet, les usagers des bains-douches municipaux sont essentiellement fréquentés par les personnes les plus vulnérables de la société, hommes et femmes, sans-domicile fixe, migrants, personnes sans ressources ou aux conditions de logement très dégradées.

D'après les enquêtes menées depuis une dizaine d'années dans ces équipements, la population qui les fréquente est très majoritairement masculine, de l'ordre de 85 % en moyenne, chiffre stable selon les études.

Or, les études conduites par l'observatoire du Samu Social de Paris démontrent que le nombre de femmes en situation de rue a doublé en 10 ans, et que 90 % d'entre elles sont exposées à de multiples violences.

La « Nuit de la Solidarité » organisée par la Ville de Paris le 15 février 2018 a également révélé l'importance quantitative d'une population féminine en grande précarité, qui échappe à la plupart des dispositifs mis en œuvre pour leur venir en aide. Par ailleurs, les femmes rencontrées lors de cette Nuit ont mis en avant, plus que les hommes, le besoin d'avoir accès à un lieu d'hygiène. Il est donc apparu nécessaire de répondre de manière ciblée à une problématique particulière.

C'est la raison pour laquelle le Samu Social a proposé la création d'un « lieu d'hygiène et de soins dédié aux femmes en situation d'errance » pour les rassembler, les identifier, les sécuriser, et dans lequel l'hygiène serait une porte d'entrée possible à des prestations sociales, sanitaires et de bien-être complémentaire. Lieu de soin, d'hygiène et de répit dédié aux femmes, ce dispositif nouveau sera expérimenté sur une période d'un an, et un bilan sera réalisé à l'issue de cette période.

Un travail de sensibilisation et de partenariat avec les acteurs de maraudes sera mené pour l'orientation des femmes. L'équipe sur place, avec l'intervention des partenaires du Samu Social de Paris déjà existants, effectuera un travail de sensibilisation, de prévention, de repérage et diagnostic des situations permettant une orientation vers les structures de droit commun ».

Dans ce cadre, le bain-douche de la rue de Charenton (12^e), a été identifié comme susceptible d'accueillir, sur des créneaux dédiés, cette structure dédiée aux femmes les plus vulnérables en raison de sa configuration et de sa localisation dans un arrondissement qui compte plusieurs structures dédiées à l'accompagnement des femmes.

Ce projet donne lieu à un projet de convention de mise à disposition de locaux du bain-douche Charenton pour l'utilisation de créneaux autonomes pour un public féminin en grande précarité, conclue entre la Direction de la Jeunesse et des Sports, qui en assure la gestion, et le Samu social de Paris. Cette convention est conclue pour une durée d'un an à titre expérimental et à titre gracieux, compte tenu de l'intérêt social de l'opération, conformément aux missions d'intérêt général à but non lucratif du Samu Social de Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2019 DJS 110 Bain-douche Charenton (12^e) - Convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de créneaux autonomes pour un public féminin en situation de grande précarité avec le Samu Social de Paris.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose de conclure une convention d'Occupation du domaine public au bénéfice du Samu Social de Paris au Bain-douche Charenton, dans le 12^{ème} arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement, en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI au nom de la 4^e commission ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Madame la Maire est autorisée à signer la convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de créneaux autonomes pour un public féminin en situation de grande précarité avec le Samu Social de Paris, dont le texte est joint à la présente délibération.